



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
11 juin 2019**

19-06-80

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 11 juin 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 11 juin 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Dupras est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril, sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019
5. Servitude pour des raccordements au réseau d'aqueduc – montée Sainte-Marie
6. Adoption du règlement no 201 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019)
7. Adoption du règlement no 202 modifiant le règlement sur les nuisances (RMH 450-2019)
8. Réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) - contrôle des matériaux (laboratoire)
9. Réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) – Travaux préparatoires – remplacement d'un ponceau de traverse de chemin
10. Relevé de soumissions et attribution du contrat – Relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et des traitements des eaux usées
11. Club Quad des Trois-Lacs
12. Municipalité amie des aînés (MADA) – demande de financement
13. Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile
14. Congrès FQM 2019
15. Activité citoyenne - polo 2019
16. Dons et commandites
17. Correspondance
18. Questions de l'assistance
19. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

19-06-81

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2019-06-11 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 271 355,38 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 47 047,47 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 30 989,33 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 240,76 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 356 611,41 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

Il est proposé

19-06-82

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVITUDE POUR DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC – MONTÉE SAINTE-MARIE

ATTENDU QU'une servitude afin de procéder à des raccordements sur le réseau d'aqueduc sur la montée Sainte-Marie pour de nouveaux lots pourrait s'avérer nécessaire;

ATTENDU QUE si une telle servitude devient nécessaire, elle devra être notariée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-83

DE MANDATER Me Diane Pharand, notaire, afin de procéder à ladite servitude;

AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatif à cette démarche.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 201 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME (RMH 110-2019)

Il est proposé

19-06-84

D'ADOPTER le règlement numéro 201 remplaçant le règlement sur les systèmes d'alarme (RMH 110-2019).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 202 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (RMH 450-2019)

Il est proposé

19-06-85

D'ADOPTER le règlement numéro 202 remplaçant le règlement sur les nuisances (RMH 450-2019).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN SAINTE-MARIE (PHASE 1) - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE)

ATTENDU QUE pour les travaux de réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) la surveillance de chantier et le contrôle de la qualité seront effectués par l'ingénieur-conseil de la municipalité monsieur Luc Brouillette mais le contrôle des matériaux (laboratoire) devra être effectué par une firme externe possédant cette spécialité;

ATTENDU QUE notre ingénieur-conseil a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de différentes firmes spécialisées et qu'à ce jour la proposition de Groupe ABS au montant de 11 366,20 \$, taxes en sus représentée, selon monsieur Brouillette, une offre à un prix acceptable;

ATTENDU QUE monsieur Brouillette pourrait recevoir d'autres offres pour le compte de la municipalité au cours des prochains jours et que celles-ci pourraient être davantage économiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-86

DE MANDATER l'administration municipale à accorder un contrat pour le contrôle des matériaux dans le cadre de la réfection de la chaussée du chemin Sainte-Marie (phase 1) pour un montant d'au plus 11 366,20 \$ selon les offres de services obtenues ou à venir par l'entremise de notre ingénieur-conseil monsieur Luc Brouillette pour le compte de la municipalité et les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

recommandations de monsieur Brouillette quant à la conformité de la soumission la plus basse.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN SAINTE-MARIE (PHASE 1) – TRAVAUX PRÉPARATOIRES – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DE TRAVERSE DE CHEMIN

ATTENDU QU'un seul ponceau de traverse de chemin nécessite d'être remplacé cette année dans le cadre des travaux préparatoires à la réfection de la chaussée sur le chemin Sainte-Marie, l'autre initialement identifié étant situé sur le tronçon de la phase 2 qui sera réalisée une autre année;

ATTENDU QUE les deux entrepreneurs locaux en excavation ont été appelés à déposer une soumission pour procéder à ce remplacement de ponceau de traverse de chemin mais aucun d'entre eux n'est en mesure de pouvoir réaliser les travaux dans les délais requis;

ATTENDU QU'il est impossible de retarder le début des travaux de réfection de la chaussée selon le contrat donné par l'adoption de la résolution no 19-05-72;

ATTENDU QUE l'administration municipale a conséquemment procédé à un appel d'offres sur invitations auprès d'autres firmes en excavation pour réaliser lesdits travaux préparatoires;

ATTENDU QUE DDL Excavation a soumissionné au prix de 6 500 \$, taxes en sus, et ALI Excavation pour sa part a soumissionné au prix de 12 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE selon les particularités de cette traverse de chemin qui est en angle et nécessitant plus de travail qu'à l'habitude, le prix de 6 500 \$ s'avère raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-87

D'ACCORDER le contrat à DDL Excavation au montant de 6 500 \$, taxes en sus, pour le remplacement de cette traverse de chemin identifiée au devis soumis aux soumissionnaires.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DE CONTRAT - RELEVÉ SANITAIRE

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe a publié un appel d'offres public sur le site SÉAO, en affichant aux deux endroits déterminés par le conseil pour les avis publics ainsi que dans le journal local afin de respecter l'article 935 du *Code municipal du Québec*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée le 10 juin 2019 à l'heure prévue au devis et à l'avis public. Cette ouverture des soumissions a été faite en présence de membres du personnel de la municipalité;

ATTENDU QUE trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres en proposant une soumission:

- Groupe Hémisphères
- Akvo
- Assisto inc.

ATTENDU QUE s'agissant d'un appel d'offres pour services professionnels, l'analyse des soumissions devait être effectuées selon le système de pondération et d'évaluation en deux étapes par la création d'un comité de sélection, tel que prévu par la loi;

ATTENDU QUE monsieur Luc Brouillette ingénieur, confirme que l'entreprise ayant obtenu le plus haut pointage pour sa soumission, est considéré conforme ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé

19-06-88

D'ACCORDER le contrat de services professionnels pour la réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et des traitements des eaux usées, tel que défini dans le devis d'appel d'offres, à la firme Asisto inc. pour un montant de 81 840 \$, taxes en sus. Ce prix étant établi selon la réalisation de 465 unités à relever et selon le nombre précis à réaliser, en plus ou en moins, la facture finale sera ajustée sur la base d'un prix unitaire de 176 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CLUB QUAD DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE le Club Quad des Trois-Lacs a déposé un nouveau projet de tracé dont certains tronçons de sentier empruntent la voie publique;

ATTENDU QUE le nouveau tracé proposé apparaît acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-89

D'ACCEPTER qu'un tronçon du chemin Saint-Guillaume fasse partie du sentier proposé;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à ce que le club obtienne en aval et en amont du tronçon proposé sur le chemin Saint-Guillaume, l'autorisation des propriétaires des terres agricoles afin que la distance nécessaire sur le chemin Saint-Guillaume ne soit pas plus longue que celle proposée;

QUE l'acceptation soit conditionnelle à l'autorisation de Transports Québec puisque le tronçon visé sur le chemin Saint-Guillaume est de la responsabilité de ce ministère provincial;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QU'à tout moment et à la seule discrétion de la municipalité, sans avoir de justifications à donner, la municipalité peut retirer la présente acceptation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE la municipalité Sainte-Marthe est sensible à la cause des aînés et souhaite ainsi porter une attention particulière aux besoins de cette catégorie de citoyens et citoyennes;

ATTENDU QUE plus de 20 % des marthéens et marthéennes ont plus de 65 ans;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille offre le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) afin que des municipalités comme celle de Sainte-Marthe puissent obtenir le soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action de même que la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-90

DE DÉSIGNER pour la municipalité de Sainte-Marthe monsieur le maire François Pleau à titre d'élu responsable du dossier « Aînés »;

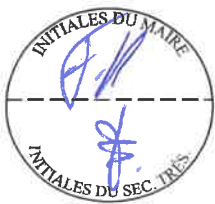
D'AUTORISER la demande de soutien dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés dans le cadre de l'appel de projets 2019-2020 et désigne le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Bertrand, comme représentant de la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière, la signature de la convention d'aide financière et la reddition de comptes.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE depuis la sanction du projet de loi 84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, le 25 juin 2002, les maires, les membres des conseils municipaux et les fonctionnaires municipaux qui le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

souhaitent peuvent être désignés célébrants compétents pour procéder à des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent par ailleurs, aux maires, aux membres des conseils municipaux ainsi qu'aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE le mariage et l'union civile sont, à la base, des actes juridiques;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe pourrait recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-91

D'AUTORISER les personnes suivantes à célébrer des mariages ou des unions civiles pour le compte de la municipalité et ce, dans le respect des règles relatives à la célébration du mariage ou de l'union civile:

- Monsieur François Pleau, maire
- Madame Jacqueline Lavergne, conseillère
- Monsieur Claude Gravel, conseiller
- Monsieur Carl Verreault, conseiller
- Monsieur Carl Dupras, conseiller
- Monsieur Gilbert Séguin, conseiller
- Madame Jinny Brunelle, conseillère
- Monsieur Michel Bertrand, directeur général
- Madame Claudia Baril, directrice générale associée

QUE la présente résolution soit considérée comme étant une demande écrite pouvant être adressée au Directeur de l'état civil du Québec et/ou à la ministre de la Justice et/ou à toute entité administrative du ministère de la Justice du Québec.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONGRÈS FQM 2019

Il est proposé

19-06-92

D'AUTORISER l'inscription au congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les élus François Pleau, Jacqueline Lavergne, Carl



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Verreault, Gilbert Séguin et Jinny Brunelle;

DE CONFIRMER une réservation de chambres d'hôtel pour chacun des participants précédemment mentionnés, ces dépenses devant être acquittées ultérieurement par la municipalité;

D'ACQUITTER les frais de repas et de transport pour chacun des élus participants.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACTIVITÉ CITOYENNE - POLO 2019

ATTENDU QUE l'activité polo organisée l'an dernier en collaboration avec l'Auberge des Gallant et le Club de Polo Nacional s'était avérée un vif succès;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont démontré de l'intérêt à ce que la formule soit à nouveau reprise cette année;

ATTENDU QUE l'Auberge des Gallant se montre favorable à renouveler son partenariat, permettant ainsi à la municipalité de réaliser cette activité d'envergure à des coûts beaucoup inférieurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

19-06-93

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder aux achats et à la location des équipements nécessaires à la réalisation de cette activité à caractère familial et accessible à tous les citoyens et citoyennes de Sainte-Marthe.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

19-06-94

D'ACCEPTER les dons et commandites suivants:

- Journée d'appréciation des travailleurs étrangers 100 \$
- Café de la débrouille 400 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résument et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 28,

Il est proposé

19-06-95

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jinny Brunelle, Jacqueline Lavergne, et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général

